

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE115

présenté par  
M. Potier, rapporteur

-----  
**ARTICLE 38**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« au moins »,

les mots :

« une durée minimale de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.